

## 12.—Dette garantie de l'État au 31 mars 1964

SOURCE: *Comptes publics du Canada*

Détail	Montant de la garantie autorisée	Montant détenu par le public au 31 mars 1964 <sup>1</sup>
	\$	\$
<b>Obligations ferroviaires garanties, capital et intérêts</b>		
National-Canadien, obligations 5½%, éch. 1964.....	193,819,500	193,819,500
National-Canadien, obligations 3%, éch. 1966.....	35,000,000	35,000,000
National-Canadien, obligations 2½, éch. 1967.....	50,000,000	50,000,000
National-Canadien, obligations 4½%, éch. 1967.....	75,000,000	72,300,000
National-Canadien, obligations 5%, éch. 1968.....	60,000,000	55,800,000
National-Canadien, obligations 2½%, éch. 1969.....	70,000,000	70,000,000
National-Canadien, obligations 2½%, éch. 1971.....	40,000,000	40,000,000
National-Canadien, obligations 5½%, éch. 1971.....	5,180,500	5,180,500
National-Canadien, obligations 3½%, éch. 1974.....	200,000,000	200,000,000
National-Canadien, obligations 2½%, éch. 1975 <sup>2</sup> .....	6,486,480	6,486,480
National-Canadien, obligations 5%, éch. 1977.....	90,000,000	84,150,000
National-Canadien, obligations 4%, éch. 1981.....	300,000,000	300,000,000
National-Canadien, obligations 5½%, éch. 1985.....	100,000,000	99,500,000
National-Canadien, obligations 5%, éch. 1987.....	175,000,000	165,375,000
<b>Autres garanties</b>		
Dépôts des banques à charte à la Banque du Canada.....	Non spécifié	840,037,147
Prêts consentis par des prêteurs, en vertu de la Partie IV de la loi nationale sur l'habitation, 1954, pour l'agrandissement et l'amélioration de maisons.....	25,000,000	14,490,893 <sup>3</sup>
Prêts assurés consentis par des prêteurs autorisés, en vertu de la loi nationale sur l'habitation, 1954.....	6,000,000,000	4,499,000,000 <sup>4</sup>
Assurance et garanties émises ou approuvées en vertu de l'article 21 et 21A de la loi sur l'assurance des crédits à l'exportation.....	700,000,000	378,095,892
Prêts des banques à charte en vertu de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles.....	Indéterminé	59,510,107
Prêts des banques à charte en vertu de la loi sur les prêts commerciaux et professionnels aux anciens combattants.....	Indéterminé	28,078
Prêts des banques à charte en vertu de la loi de 1956 sur le financement provisoire des producteurs de grains des Prairies.....	Indéterminé	689
Prêts des banques à charte et syndicats de crédit en vertu de la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche.....	Indéterminé	196,005
Prêts des banques à charte en vertu de la loi sur les prêts aux petites entreprises	30,000,000	7,990,537
Prêts des banques à charte à la Commission canadienne du blé.....	100,000,000	151,313,429

<sup>1</sup> En outre, l'État a un passif éventuel indéterminé à l'égard de contrats de garantie de loyers qui s'élevaient à environ \$14,786,770 en 1963. A ce montant correspondait une réserve de \$3,933,453 retenue par la Société centrale d'hypothèques et de logement. <sup>2</sup> Ce passif éventuel est exprimé en dollars canadiens; il est payable en dollars américains seulement et convertis sur la base de \$1 américain = \$1.08108 canadien. <sup>3</sup> L'année financière terminée entre le 31 octobre et le 31 décembre 1963. <sup>4</sup> D'après les déclarations des prêteurs autorisés (en conformité de l'article 45 des Règlements nationaux visant les prêts pour l'habitation), le 31 décembre 1963.

Le tableau 13 résume la situation de la dette nationale (intérêts et chiffre de la dette) en 1956-1965. On trouvera dans les *Comptes publics du Canada* des détails sur la dette non échue et les bons du Trésor en cours et des renseignements sur les nouvelles émissions de l'État. Ils sont résumés dans la publication du B.F.S., *Financial Statistics of the Government of Canada* (n° de catalogue 68-211).